

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-106 du 6 MAI 1977

portant nomination du Deuxième Fondé de pouvoirs du Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T :

ARTICLE 1er - Le Camarade Adolphe CRINOT est nommé Deuxième Fondé de pouvoirs du Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique.

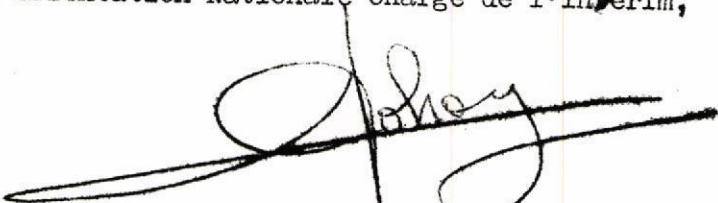
ARTICLE 2 - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 MAI 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre des Finances absent, le
Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et
de l'Orientation Nationale chargé de l'interim,

Mathieu KERIEKOU


Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4
SPD 2 MF 5 autres Ministères 14
DPE-DGAJL-INSAE 6 IEAA-IEEF-DCCT
ONEPI-Gde Chanc. 5 DBDCF-DTCP-DI 16
Solde 4 Intéressé 1 UNB-FASJEP-BN 6
JORPB 1.- DP au MEPT 2.-